

# **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**APPROBATION DU MONTANT DES REDEVANCES DE CREMATION POUR  
L'ANNEE 2018.**

## **INFORMATION AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

La Métropole d'Aix Marseille Provence est compétente dans la gestion des services d'intérêts collectifs et notamment en matière de Crématorium. Dans ce cadre, il lui appartient de fixer les tarifs de crémation concernant le Crématorium Saint-Pierre pour l'année 2018.

Il est proposé pour l'année 2018 une revalorisation des anciens tarifs de 1 % à l'arrondi supérieur, en tenant compte de l'évolution probable des différents indices intervenants dans le coût du service.